



ÉLECTION DE VOS REPRÉSENTANTS **IPECA**

Comment
voter ?

Du 21 mars
au 9 avril





Mi-mars

Réception d'un courrier
personnalisé contenant :

les listes et les professions de foi
des organisations syndicales

identifiant et mot de passe
pour le **vote électronique**

le carton-réponse pour le
vote par courrier

Date limite
de vote
9 avril





Vote électronique

24h/7j via ipeca.simplivote.fr

1. je saisis **mon identifiant** puis **mon mot de passe**
2. je réponds à **une "question-défi"**
(dont moi seul connais la réponse)
3. je choisis la liste CFE-CGC
4. Je clique **"voter liste complète"**
5. je valide mon vote

Je clique sur "Vous avez perdu vos codes" pour **recevoir à nouveau mon identifiant et mon mot de passe** par courriel.



Vote par courrier

1. je choisis la liste CFE–CGC
2. je colle l'étiquette code-barres "CFE–CGC" dans le cadre "expression du vote" sur mon carton–réponse
3. je poste ma carte T sans l'affranchir



ÉLECTIONS AG **IPECA**

POUR VOTRE SANTÉ

PENSEZ CFE-CGC



Du 21 mars au 9 avril,
votez et faites voter CFE–CGC.

